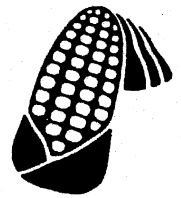




Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69002 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

**AMÉRIQUE
LATINE**



D 2045 • Aml4
16-31 janvier 1996

MOTS-CLEFS

Indiens
Éthique
Science
Manipulation

LA CHASSE AUX GÈNES INDIGÈNES

Depuis quelques décennies les savoirs scientifiques, biologiques, médicaux ont progressé de façon remarquable. L'avancée des sciences qui touchent à la vie humaine ont bouleversé le cadre des références éthiques, et les mutations juridiques nécessaires pour encadrer les expérimentations ne suivent pas avec la même rapidité. Le Projet de diversité du génome humain, qui veut rassembler, pour "le bien supérieur de l'humanité", des échantillons de types cellulaires et de gènes de 700 sociétés indigènes en voie d'extinction, pose la question éthique de l'instrumentalisation du corps humain par des spécialistes et celle des limites

éventuelles de la recherche scientifique. Au coeur de ce débat, c'est le problème de la dignité de la personne humaine qui est posé, à une époque où le droit positif est encore impuissant devant la dissociation progressive de la matière humaine (le corps) et de la personne. Le texte ci-dessous nous montre également les risques d'une mondialisation croissante qui se joue à tous les niveaux : économique, politique et scientifique. Les logiques à dominante commerciale peuvent engendrer des régressions éthiques graves.

Texte paru dans Noticias Aliadas, 25 mai 1995 (hebdomadaire péruvien d'information).

Un projet scientifique qui prévoit de prélever des échantillons de tissu humain sur 700 peuples indigènes en voie d'extinction a déclenché une controverse opposant ceux qui disent qu'il s'agit de science et ceux qui disent qu'il s'agit d'exploitation.

La lutte internationale pour la préservation de la diversité biologique de la planète a trouvé un domaine de prospection nouveau et controversé : les populations en voie d'extinction.

Le Projet de diversité du génome humain, dont le siège est aux États-Unis, veut rassembler des échantillons de tissu humain de 700 sociétés indigènes menacées d'extinction. Son but est de les "immortaliser" en établissant

des lignes cellulaires viables en laboratoire, afin de chercher des séquences d'ADN uniques qui pourront offrir des pistes pour les maladies d'origine génétique et des traitements potentiellement lucratifs.

Un récent documentaire télévisé, "Les chasseurs de gènes", du producteur indépendant Luke Holland, nous met face aux dilemmes moraux de cette "fièvre de l'or génétique".

Les promoteurs du Projet de génome humain soutiennent que le prélèvement de types cellulaires et de gènes humains rares et éventuellement le dépôt de brevet à leur sujet, sont justifiés par le "bien supérieur de l'humanité", puisque la science appliquée

permet d'emprunter des chemins rapides pour parvenir à de nouveaux traitements.

Cependant, les peuples indigènes, eux, sont d'un autre avis. Leonara Zalabata, porte-parole du peuple Arhuaco du nord de la Colombie, explique : "Notre terre, notre culture, notre sous-sol, notre pensée et nos traditions, tout a été exploité. Ce pourrait être une autre forme d'exploitation. Simplement, cette fois-ci, c'est nous-mêmes qui serions utilisés comme matière première".

George Annas, professeur d'Éthique médicale à l'Institut technologique du Massachusetts, est d'accord avec elle : "On est en train de leur soutirer leur

ADN que l'on considère aujourd'hui comme de l'or. C'est encore pire que le colonialisme et l'exploitation parce qu'on est en train de leur prendre ce que nous mettons en valeur. Et après l'avoir pris, nous ne nous inquiétons aucunement de savoir s'ils vivent ou s'ils meurent".

De même, Ray Apodaca, du Congrès national d'Indiens américains, n'a guère de sympathie pour la justification au nom de la "science pure" de cette recherche qui révélerait l'histoire des migrations humaines : "Nous savons d'où nous venons, et nous savons qui nous sommes et nous pensons que nous savons où nous allons. Pourquoi chercher à en savoir plus ? Je veux dire, qu'est-ce que cela nous apporte ? Ce n'est certainement pas à nous que cela profitera".

La question-clé dans ce débat moral est celle du "consentement éclairé". Les individus qui acceptent les prélèvements de tissu savent-ils ce que leur

arrive ? Sont-ils consultés sur les applications ultérieures des découvertes scientifiques ? Est-ce qu'on leur assure une participation dans les bénéfices qui en résulteront ?

Dans les hauteurs de la Sierra Nevada, en Colombie, des scientifiques de l'Institut de génétique, dont le siège est à Bogota, accompagnés de collègues du géant pharmaceutique Hoffman-La Roche, ont prélevé du sang sur des Indiens Asarios isolés.

"En fait, nous n'avons pas dit à toutes les communautés indiennes que nous sommes en train d'immortaliser leurs cellules" admet le Dr Alberto Gómez. En revanche, les médecins de passage persuadent les Indiens de leur permettre de faire des prélèvements sanguins en contrepartie d'un traitement médical qu'ils auraient peu de chances d'obtenir autrement.

Les communautés indiennes ne sont pas informées des découvertes scientifiques. On dépose des brevets sans que

la population locale en ait connaissance et sans son accord préalable. Le reportage mentionné plus haut rapporte un cas documenté surprenant : la Cour suprême de Californie a déjà autorisé une compagnie de biotechnologie à breveter les gènes d'une personne même lorsque celle-ci non seulement a refusé son consentement mais encore a porté l'affaire devant les tribunaux.

Les scientifiques disent qu'il n'y aura peut-être pas d'autre occasion de recueillir les gènes de ces peuples : ils peuvent mourir en emportant avec eux leurs secrets génétiques.

Pour d'autres, comme Georges Annas, ce qui importe, plus que d'immortaliser leurs gènes, c'est de garantir à ces peuples un avenir.

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 395 F • Europe 440 F • Avion Amérique latine 500 F • USA-Canada-Afrique 490 F • Prix d'un dossier : 6 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50
Fax (1) 45 55 28 13.